

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 24 MAI 2023**

Délibération N° 16/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-quatre mai à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI et Mme Claudie FRAYSSE

Validation du compte administratif (CA) 2022 du budget principal et affectation du résultat :

FONCTIONNEMENT	2022
Dépenses	2 080 486,10
Recettes	2 056 430,02
Résultat de gestion	- 24 056,08
Résultat antérieur reporté	+ 255 391,41
Résultat net cumulé	231 335,33

INVESTISSEMENT	2022
Dépenses	37 757,06
Recettes	60 754,94
Résultat de gestion	+22 997,88
Résultat antérieur reporté	+ 221 765,39
Résultat net cumulé	244 763,27

Il est proposé d'affecter le résultat 2022 comme suit :

- L'excédent d'investissement 2022 d'un montant de **244 763,27€** sur le compte 001 « Excédent cumulé d'investissement reporté », en 2023.

- L'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de **231 335,33€** sur le compte 002 « report à nouveau (solde créditeur) », en 2023.

Madame BRAUER sort de la salle et l'assemblée procède au vote, le CA valide à l'unanimité le compte administratif 2022 et décide d'affecter le résultat comme mentionné ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité :
9 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 25/05/2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la Préfecture le 31/05/23
Et affichage du 31/05/23

Michelle BRAUER

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Mauet 4



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 **17**
 Nombre de membres présents : 0 **9**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **9**
 VOTES :
 Pour : 0 **9**
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : **5 Mai 2023.**

Présenté par (1) : **la Vice Présidente**
 A , le **24 Mai 2023.**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le **24 Mai 2023.**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **31/05/23**

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

pour le Président et par délégation,
 la Vice-présidente



Mauer